

Monsieur

Barentin, le 11 décembre 2018

Nos réf. :

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier dans lequel vous faites référence à votre appartenance au mouvement des « Gilets jaunes ». A travers les réseaux sociaux, des rencontres avec des participants au mouvement, des communiqués de presse, et même sur RMC, face à Jean-Jacques Bourdin, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. J'ai malgré tout été soucieux de la volonté exprimée par les « Gilets jaunes », dès l'origine, de ne pas être récupérés politiquement. Je n'ai donc pas fait état de toutes les discussions que j'ai pu avoir à ce sujet. Ma position est simple : je comprends aisément la colère des citoyens. Ce sentiment grandit au fur et à mesure que les semaines passent et que le mépris du Gouvernement et du Président de la République grandit. En revanche, je déplore très fortement les phénomènes de violence et de vandalisme auxquels nous assistons. Je déplore, de la même manière, que certaines actions pénalisent des salariés, empêchant des entreprises de fonctionner. Malheureusement, ce sont plus souvent des PME qui ont été impactées. De la même façon que j'ai reçu plusieurs fois votre lettre-type, je reçois aussi beaucoup de témoignages de salariés qui n'ont pas nécessairement d'animosité contre le mouvement des « gilets jaunes » mais qui sont inquiets pour la pérennité de leur emploi.

Par ailleurs, vous me demandez de mettre en application l'article 68 de la Constitution pour destituer le Président de la République. Je connais parfaitement cette manœuvre, orchestrée par M. François Asselineau, candidat à l'élection présidentielle de 2017 ; c'est lui qui est à l'origine de la lettre que vous m'adressez. Lui-même a admis que cette procédure n'a aucune chance d'aboutir. Je ne m'engagerai donc pas dans cette voie. Peut-être considérerez-vous que je manque de fantaisie, mais je dois vous avouer que j'ai peu d'appétit pour les « coups ». Les opérations dont le seul but est de faire le « buzz » trouvent difficilement grâce à mes yeux. En fait, j'ai trop de dossiers à porter et à défendre pour consacrer du temps vain à des opérations dont on sait, à l'avance, qu'elles n'auront aucune portée.

J'ai donc décidé de voter la motion de censure déposée contre le gouvernement pour sa gestion de la crise des gilets jaunes avec les députés de gauche, à l'Assemblée nationale. La motion devra être soumise au vote de l'Assemblée au moins 48 heures après son dépôt, en vertu de l'article 49-2 de la Constitution.

Je ne suis pas du tout certain qu'elle sera votée par une majorité. En revanche, j'espère qu'elle permettra à des députés de l'actuelle majorité de s'interroger sur le sens de la politique qui est menée.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député,



Christophe BOUILLON